



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 4513 - Insertion professionnelle

#### **Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen en faveur des opérateurs de l'insertion professionnelle**

#### **Rapport n° CP/2016/285**

#### **Service gestionnaire :**

G31013 - Cellule FSE

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer 18 subventions, dont 17 au titre de 2016 et 1 au titre de 2015-2016, présentées par différents opérateurs, dans le cadre du cofinancement européen FSE (Fonds Social Européen) géré par le Département du Bas-Rhin.

Le montant global de la subvention européenne qu'il est proposé d'engager en faveur de ces opérations s'élève à 1 331 582,09 €.

La convention de subvention globale avec l'Etat pour la gestion du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2014-2016 a été conclue le 14 octobre 2015, pour un montant de 8 428 400 €.

Cette enveloppe s'inscrit dans l'objectif européen de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion. En mettant l'accent sur la préparation et l'accès à l'emploi, elle permet de renforcer la politique d'insertion du Département du Bas-Rhin. En moyenne annuelle, cette enveloppe s'élève à 4 M€ par an jusqu'en 2020.

La mobilisation de ces crédits du FSE produit un effet levier sur les actions financées par le Département sur deux points principaux :

- un volume de personnes accompagnées plus important,
- des modalités d'insertion nouvelles mises en œuvre : accompagnement collectif, modules spécifiques de préparation à l'entreprise et à l'emploi, suivi en entreprise et tutorat.

Elle permet en outre au Département de percevoir 50% du coût des personnels départementaux affectés à la gestion des crédits (assistance technique).

Dans le respect des orientations stratégiques du Département, cette enveloppe est affectée :

- à l'équipe emploi du Service Insertion et Lutte contre les exclusions ;
- aux chantiers d'insertion ;
- aux actions d'accompagnement professionnel ;
- aux actions d'insertion des jeunes ;
- aux ateliers Passerelles ;
- au développement des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le présent rapport porte sur le FSE qu'il est proposé d'attribuer aux chantiers d'insertion et à un opérateur de l'accompagnement professionnel.

La demande de crédits européens des chantiers d'insertion porte sur l'année en cours. Il est proposé de décider d'engager la totalité de la subvention pour ces structures, soit 1 259 165,59 € et de leur verser une avance de 50 %. La liste figure en annexe 1.

Le solde sera versé en 2017, après contrôle de service fait tel que l'exigent les règles de gestion des crédits FSE.

Une association, le CPCV, a déposé un dossier complet en avril 2015, au titre de l'accompagnement professionnel renforcé pour les années 2015 et 2016.

Concernant le CPCV, le présent rapport :

- propose de définir le montant maximum de la subvention européenne octroyée pour les années 2015 et 2016, soit 72 416,50 € pour le CPCV,
- propose de fixer le montant définitif de l'avance de crédits FSE versée à cet opérateur à 36 208.25 €,
- propose, compte tenu de la part d'avance déjà versée en 2015, de définir le montant de l'avance de crédit FSE 2016 à verser au CPCV, à un montant de 13 446,25 €.

Ces sommes seront remboursées au Département par l'Union Européenne en année n +2, selon le résultat des contrôles effectués et les services effectivement réalisés par les opérateurs.

Les annexes 1 et 2 détaillent le montant qu'il est proposé d'engager pour chaque opérateur.

Les crédits présentés ci-dessous correspondent au total du solde qu'il est proposé de verser au titre de l'année 2015 soit 13 222,55 € et au montant de l'avance qu'il est proposé de verser au titre de 2016 s'élevant à 643 029,05 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30770	65-6574-58	3 642 500,00 €	3 642 500,00 €	656 251,60 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :*

*- d'engager les subventions européennes en faveur des chantiers d'insertion figurant dans l'annexe 1, jointe à la présente délibération pour un montant total de 1 259 165,59 € et de verser à ces structures 50 % sous forme d'avances, soit 629 582,80 € ;*

*- d'engager pour l'association CPCV les subventions européennes 2015 et 2016 d'un montant total de 72 416,50 €, se décomposant comme suit : 35 984,55 € pour 2015, 36 431,95 € pour 2016. Une avance pour 2015 d'un montant de 22 762 € ayant déjà été versée en décembre 2015, le solde maximum pour 2015 s'élève à 13 222,55 € ;*

*- de verser à l'association CPCV, une avance au titre de l'année 2016, soit 13 446,25 €.*

*La Commission Permanente autorise par ailleurs son président à signer les conventions 2015-2016 correspondantes. Ces conventions seront conclues avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type validée par L'Etat et la Commission Européenne, selon le modèle joint en annexe.*

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY